

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 15 février 2021 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, président
Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Michelle Morin-Doyle
Anne Corriveau	Rémy Normand
Alicia Despins	Patrick Paquet
Raymond Dion	Jean Rousseau
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Geneviève Hamelin	Steeve Verret
Pierre-Luc Lachance	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absente: Madame la conseillère Marie-Josée Savard

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 en date du 26 avril 2020 et le Décret du gouvernement numéro 102-2021 en date du 5 février 2021, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CV-2021-0119 Adoption de l'ordre du jour

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites de la pandémie de la COVID-19, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0120 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1^{er} février 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1^{er} février 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 3 février 2021 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 3 février 2021 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du rapport 2020 du vérificateur général de la Ville de Québec, février 2021;
- Dépôt du rapport de consultation concernant le Règlement édictant la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*, R.V.Q. 2705;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Raymond Dion, de la *Résolution concernant le PIQ Conseil de Quartier Des Châtelers et Loretteville – Février 2021*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Steeve Verret, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la

séance du 1^{er} février 2020, relative à l'*Autorisation de présenter deux projets d'infrastructures pour finaliser les travaux d'ouverture de l'avenue des Affaires au parc industriel de Val-Bélair et de la rue Zéphérin-Paquet au parc industriel Armand-Viau, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement du Québec.*

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue pour une durée de 35 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant la tenue d'un comité plénier d'ici les 30 prochains jours, afin de faire un bilan sur le projet pilote pour la *Collecte intelligente des ordures*, ainsi qu'une mise à jour des étapes à venir.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec rende hommage à monsieur Ralph Mercier, en désignant le parc de la Montagne-des-Roches situé dans le district Louis-XIV de l'arrondissement de Charlesbourg, pour le parc *Ralph Mercier*.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2021-0121 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville du 1^{er} février 2021, demandant le dépôt du plan directeur des bassins aquatiques aux membres du conseil de ville - LS2021-018 (Ra-2252)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel LS2021-018. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que les piscines publiques sont des espaces très prisés par les citoyens de la ville de Québec;

Attendu que ces infrastructures municipales répondent à des besoins multiples et s'adressent à toutes les générations;

Attendu que l'offre de piscines publiques sur le territoire de la ville de Québec est très inégale, selon les arrondissements;

Attendu que le plan directeur des bassins aquatiques est un document attendu depuis maintenant plusieurs mois;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Paquet,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est proposé que le plan directeur des bassins aquatiques soit déposé aux membres du conseil de la ville, par souci de transparence.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Jérémie Ernoult, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 14

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

CV-2021-0122 Félicitations à monsieur Laurent Dubreuil pour sa médaille d'or à l'épreuve du 500 mètres aux *Championnats mondiaux de patinage de vitesse sur longue piste* à Heerenveen, aux Pays-Bas

Attendu que le 12 février 2021, l'athlète Laurent Dubreuil, originaire de Lévis, remportait la médaille d'or à l'épreuve du 500 mètres, dans le cadre des *Championnats mondiaux de patinage de vitesse sur longue piste* à Heerenveen, aux Pays-Bas;

Attendu que, en cinq semaines de compétition, le patineur de 28 ans a récolté un total extraordinaire de six médailles;

Attendu qu'avec un résultat cumulatif exceptionnel de 34,39 secondes, monsieur Laurent Dubreuil est devenu le deuxième canadien de l'histoire à monter sur la plus haute marche du podium des *Championnats du monde* au 500 mètres;

Attendu qu'il s'agit de son premier titre mondial et de sa troisième médaille aux championnats mondiaux en carrière, ayant remporté le bronze au 1000 mètres en 2020 et au 5000 mètres en 2015;

Attendu que, malgré les embûches, dont la fermeture de l'anneau olympique de Calgary en raison d'un bris mécanique, monsieur Laurent Dubreuil a fait preuve de persévérance, de détermination et d'une grande capacité d'adaptation dans sa préparation aux épreuves de la *Coupe du monde*, s'entraînant principalement dans son garage;

Attendu que, suivant les traces de ses parents, monsieur Robert Dubreuil et madame Ariane Loignon, également athlètes olympiques en patinage de vitesse longue piste, monsieur Laurent Dubreuil chaussait les patins dès l'âge de 4 ans;

Attendu que les accomplissements exceptionnels de monsieur Laurent Dubreuil sont le résultat de plusieurs années de travail et d'entraînement, et qu'il représente une grande source de fierté et d'inspiration pour tous les jeunes sportifs du Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Laurent Dubreuil pour ses exploits, incluant sa médaille d'or aux *Championnats mondiaux de patinage de vitesse sur longue piste*, et lui transmettent leurs meilleurs voeux de succès pour la continuité de sa carrière.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2021-0123 **Prolongement de la rue Bissonnet et ouverture d'une nouvelle rue – District électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux – Arrondissement de Beauport - PA2020-008 (CT-2473738) — (Ra-2240)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9399–7484 Québec inc. comprenant le prolongement de la rue Bissonnet entre les rues Brindamour et Beauchesne et l'ouverture d'une nouvelle rue, et ce, sur une longueur approximative de 242 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement, ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et 9399–7484 Québec inc. joints au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser 9399–7484 Québec inc. à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre dudit projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser 9399–7484 Québec inc. à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après avoir reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9399–7484 Québec inc., relative auxdits travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même entente jointe audit sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer cette même entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de cette même entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2, et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de cette même entente;

9° d'autoriser un investissement de 6 020 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de cette même entente.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0124 **Modification d'un nom de rue – District électoral du Plateau – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - CU2021-012 (Ra-2250)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu :

1° d'autoriser le changement de dénomination de l'*impasse Fournier* par *impasse Joseph–Auld*;

2° de transmettre un avis aux résidents qui demeurent sur cette rue afin de les informer du changement officiel du nom de celle-ci.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0125 **Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise pour les lots 2 163 559, 2 163 560 et 2 163 561 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - PA2021-013 (Ra-2250)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ c P-41.1), de demander à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* d'autoriser la Ville de Québec à obtenir une servitude temporaire sur les lots 2 163 559 et 2 163 560, afin de procéder aux travaux de réfection au poste de pompage municipal existant (U306), d'ajouter un nouveau regard de pompage et de transformer

l'ancien en regard de surverse sur le lot 2 163 561, sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0126 **Demande d'aide financière pour l'année 2021 auprès du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme *Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* - **CU2021-003** (Ra-2251)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° de demander une aide financière pour l'année 2021 auprès du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme *Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, aux fins de l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias;
- 2° d'autoriser la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à signer ladite demande dans le cadre dudit programme.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0127 **Modification du mandat confié au comité d'arbitrage au moyen des résolutions CV-2019-0335 et CV-2020-0735, afin de retirer de la juridiction dudit comité les conduites identifiées comme étant les numéros 3 (PSP2007622), 4 (PSP2007642), 7 (PSP2009005) et 21 (PSP170890) du plan du réseau d'eau potable joint à la résolution CV-2019-0335 - **IN2021-001** (Modifie CV-2019-0335, CV-2020-0735) (Ra-2251)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de modifier le mandat confié au comité d'arbitrage au moyen des résolutions CV-2019-0335 du 15 avril 2019 et CV-2020-0735 du 21 septembre 2020, afin de retirer de la juridiction dudit comité les conduites identifiées comme étant les numéros 3 (PSP2007622), 4 (PSP2007642), 7 (PSP2009005) et 21 (PSP170890) du plan du réseau d'eau potable joint à la résolution CV-2019-0335.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0128 **Autorisation de présenter le projet d'infrastructures pour l'agrandissement du parc industriel Beauport, secteur Sud, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement du Québec - DE2021-057 (Ra-2252)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la présentation du projet d'infrastructures pour exécuter les travaux d'agrandissement du parc industriel Beauport, secteur Sud, dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités*;
- 2° d'autoriser le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer tout document requis dans le cadre du traitement dudit projet;
- 3° de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus dudit projet, ainsi qu'à supporter tout coût supplémentaire dans le cadre de ce même projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

Monsieur le président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 01.

CV-2021-0129 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'*Alliance de l'industrie touristique du Québec*, relative à la relation d'affaires découlant des fonctions déléguées à l'*Alliance* et des mandats confiés aux associations touristiques régionales par la ministre du Tourisme - OT2020-013**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'*Alliance de l'industrie touristique du Québec*, relative à la relation d'affaires découlant des fonctions déléguées à l'*Alliance* et des mandats confiés aux associations touristiques régionales par la ministre du Tourisme, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0130 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement omnibus N° 347-2020 modifiant le règlement de zonage n° V-965-89, de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé - PA2021-008 (Ra-2250)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement omnibus N° 347-2020 modifiant le règlement de zonage n° V-965-89*, de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0131 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le don de véhicules au Complexe de baseball Victoria - AP2020-510 (Ra-2251)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° au Service de la gestion des équipements motorisés, à faire don des véhicules suivants pour une somme symbolique de 1 \$ (plus TPS et TVQ applicables) par véhicule, dont la valeur marchande est estimée à 13 950 \$, au *Complexe de baseball Victoria (CBV)* :

- un véhicule tout-terrain (*Yamaha YFM35*) : 1 750 \$;
- un tracteur utilitaire (*John Deere Gator 4 x 2*) : 4 700 \$;
- un tracteur utilitaire (*Smithco 4200C*) : 2 000 \$;
- un tracteur utilitaire (*John Deere Gator 6 x 4*) : 5 500 \$;

2° au directeur de la Division inventaires et magasins du Service des approvisionnements de signer tous les documents nécessaires à la transaction.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0132 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la résiliation du contrat pour la fourniture de raccords, d'adaptateurs, d'accouplements rapides et de boyaux hydrauliques (Appel d'offres public 74245) - AP2020-922 (Ra-2251)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la résiliation du contrat adjugé à *Motion industries (Canada) inc.*, en vertu de la résolution CA-2020-0473 du 4 novembre 2020, pour la fourniture de raccords, d'adaptateurs, d'accouplements rapides et de boyaux hydrauliques.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0133 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels juridiques d'expertise dans les dossiers de réclamation nécessaires à la défense des droits de la Ville de Québec (Dossier 75021) - AP2021-067 (Ra-2251)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Michaud & Frères (2015) inc.*, du contrat de services professionnels juridiques d'expertise dans les dossiers de réclamation nécessaires à la défense des droits de la Ville de Québec, pour la période du 1^{er} février au 31 décembre 2021, pour une somme estimée à 130 463,14 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0134 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la fixation des frais d'utilisation du Centre Vidéotron et la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec, relative au versement d'une subvention pour trois ans, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue des événements Clin d'oeil Pee-Wee en 2021 et Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec, pour les années 2022 et 2023 - BE2021-004 (CT-2522419) — (Ra-2251)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de la fixation des frais d'utilisation du *Centre Vidéotron* à approximativement 247 500 \$ par année, pour la tenue du *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec* en 2022 et 2023, soit la somme convenue entre la *Corporation de gestion de l'Amphithéâtre de Québec* et le *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec*;

2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec*, relative au versement d'une subvention totale de 500 000 \$ pour trois ans, soit 50 000 \$ à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Clin d'oeil Pee-Wee* en 2021, et 450 000 \$ à titre d'assistance dans le cadre de la tenue de l'événement *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec*, pour les années 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel. Cette dernière somme sera versée conjointement à *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec* et à la *Corporation de gestion de l'Amphithéâtre de Québec*, pour la tenue du *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec*, pour les années 2022 et 2023, selon les termes du bail du *Centre Vidéotron* auquel la Ville est intervenue.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0135 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Opsun Systems inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Outil de design de structures solaires en ligne* - **DE2021-023** (CT-DE2021-023) — (Ra-2251)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Outil de design de structures solaires en ligne*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Opsun Systems inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0136 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention de financement entre la Ville de Québec et le Groupe Souris Mini inc., relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour la réalisation du projet *Plateforme Web collaborative offrant une deuxième vie aux vêtements Souris Mini* - **DE2021-047** (CT-DE2021-047) — (Ra-2251)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 120 000 \$, à même le *Fonds local d'investissement* (FLI), pour la réalisation du projet *Plateforme Web collaborative offrant une deuxième vie aux vêtements Souris Mini*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de la convention de financement entre la Ville de Québec et le *Groupe Souris Mini inc.*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 120 000 \$, dans le cadre du *Fonds local d'investissement* (FLI), pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite convention de financement jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0137 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Snipcart inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Commercialisation du panier d'achat V3 à l'international - DE2021-088 (CE-DE2021-088) — (Ra-2251)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 121 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Commercialisation du panier d'achat V3 à l'international*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Snipcart inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 121 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0138 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant 6 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - DE2021-132 (Ra-2251)**

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant 6 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, selon les termes et conditions dudit avenant 6 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0139 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2020-634 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 en créant le secteur de zone PX-5 à même le secteur de zone PX-2 afin d'y intégrer le Centre de traitement des dépendances Le Rucher (Lot 2 813 869), de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé - PA2021-012 (Ra-2251)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 2020-634 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 en créant le secteur de zone PX-5 à même le secteur de zone PX-2 afin d'y intégrer le Centre de traitement des dépendances Le Rucher (lot 2 813 869), de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0140 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2020-635 modifiant le Règlement N° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant les opérations cadastrales ainsi que certains travaux à des objectifs et des critères d'évaluation dans le secteur de zone PX-5 (Le Rucher) Lot 2 813 869, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé - PA2021-015 (Ra-2251)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 2020-635 modifiant le Règlement N° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant les opérations cadastrales ainsi que certains travaux à des objectifs et des critères d'évaluation dans le secteur de zone PX-5 (Le Rucher) lot 2 813 869, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0141 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement sur la réalisation d'un projet de centrale de police sur les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, 6 348 251 et 6 348 252 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1381, et le remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite aux fins de la continuité du processus d'adoption - PA2021-017 (Ra-2251)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement sur la réalisation d'un projet de centrale de police sur les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, 6 348 251 et 6 348 252 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1381;*
- 2° l'autorisation du remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0142 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'optimisation du Centre de tri des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1379 - PV2021-006 (Ra-2251)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'optimisation du Centre de tri des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1379;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 35 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1379. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0143 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du contrat d'engagement liant la Ville de Québec et monsieur Robert Delage (ID. 182671) à titre d'expert-conseil au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun - RH2020-1050 (CT-RH2020-1050) — (Ra-2251)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Robert Delage (ID. 182671), à titre d'expert-conseil (D593) (poste no 47652), au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, pour la période s'étendant du 10 décembre 2020 au 31 décembre 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 12 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0144 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de services professionnels entre la Ville de Québec et *Investissement Québec - Centre de recherche industrielle du Québec*, pour assistance en regard à la valorisation des produits issus des installations de traitement des matières résiduelles sous la responsabilité du Service des projets industriels et de la valorisation (Dossier 74965) - AP2021-030 (Ra-2252)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Investissement Québec - Centre de recherche industrielle du Québec* (IQ-CRIQ), pour assistance en regard à la valorisation des produits issus des installations de traitement des matières résiduelles sous la responsabilité du Service des projets industriels et de la valorisation (SPIV), pour une somme estimée à 450 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour une période de trois ans à compter de la date d'adjudication, conformément aux tarifs horaires de ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes;

2° au directeur du Service des projets industriels et de la valorisation de signer cette même entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0145 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le bail entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relatif à la location d'une partie du *Colisée* situé au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, d'une superficie totale de 2 205 mètres carrés (23 730 pieds carrés), ainsi qu'une superficie extérieure du site d'*ExpoCité* située aux pourtours du *Colisée* et dans le stationnement P3, d'une superficie totale de 560 mètres carrés (6020 pieds carrés) - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2021-150 (Ra-2252)****

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue au *Festival d'été international de Québec inc.* une partie du *Colisée* situé au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, plus précisément la partie Nord de la patinoire, deux locaux situés au rez-de-chaussée et un au sous-sol, d'une superficie totale de 2 205 mètres carrés (23 730 pieds carrés), ainsi qu'une superficie extérieure du site d'*ExpoCité* situé aux pourtours du *Colisée* et dans le stationnement P3, d'une superficie totale de 560 mètres carrés (6020 pieds carrés). Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2022, le loyer annuel total sera de 162 600 \$, plus les taxes applicables. À compter du 1^{er} octobre 2022, le loyer sera majoré de 2 %;
- 2° à la directrice d'*ExpoCité* et le greffier de la Ville de signer, en tant que représentante de la Ville de Québec, ledit bail.

Monsieur le maire Régis Labeaume demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Melançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : Aucun.

En faveur : 19 Contre : 0

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0146 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains à des fins de logement social pour ajouter des utilisations autorisées à même les fonds disponibles - FN2021-002 (Ra-2252)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la fiche 38030 pour permettre l'émission de prêts;
- 2° la renomination de l'excédent affecté nommé « excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains à des fins de logement social » en « excédent de fonctionnement affecté d'agglomération à des fins de logement social »;
- 3° l'autorisation de financer, à même cet excédent de fonctionnement affecté, l'émission de prêts à des fins de logement social.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 20 h 31.

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2021-0147 **Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de caractérisation des cours d'eau du territoire municipal et de positionnement géoréférencé des zones à risque d'érosion et de sédimentation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2929, et dépôt du projet de règlement - PQ2020-028 (Ra-2250)**

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de

caractérisation des cours d'eau du territoire municipal et de positionnement géoréférencé des zones à risques d'érosion et de sédimentation ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des données requis pour la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 780 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-0148 Appropriation de 78 000 \$ au fonds général de la Ville - PQ2020-028 (Ra-2250)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approprier un montant de 78 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2929. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0149 Avis de motion relatif au Règlement sur l'enlèvement des matières résiduelles, R.V.Q. 2572, et dépôt du projet de règlement - MR2020-008 (Ra-2251)

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ayant pour objet d'établir les règles en matière d'enlèvement des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la ville, conformément au *Règlement sur la déclaration de compétence du conseil de la ville relativement à l'enlèvement des matières résiduelles*, R.V.Q. 2547.

Il prévoit les règles de base applicables à toutes les collectes dont l'entretien des contenants en plus des règles particulières à chacune de ces collectes.

Il prévoit aussi une hiérarchie dans le type de contenant à utiliser ainsi que leur nombre maximal par immeuble desservi.

Finalement, il prévoit un pouvoir d'inspection et des amendes en cas d'infraction.

Par rapport aux règles présentement en vigueur sur le territoire, les principaux changements sont les suivants :

1° le règlement prévoit de nouvelles règles concernant le maximum des contenants;

2° le territoire de la ville est divisé en quatre milieux soit le milieu dense, le milieu historique et commercial dense, le milieu mi-dense et le milieu général de façon à adapter la collecte à chaque situation;

3° il y a maintenant huit catégories de bâtiments afin, encore une fois, de pouvoir adapter les différentes collectes. Ces bâtiments sont les suivants :

- a) bâtiment résidentiel de cinq logements ou moins ou bâtiment résidentiel en rangée;
- b) bâtiment résidentiel de six à neuf logements;
- c) bâtiment résidentiel de dix à 29 logements;
- d) bâtiment résidentiel de 30 à 99 logements;
- e) bâtiment résidentiel de 100 à 199 logements;
- f) bâtiment résidentiel de 200 logements ou plus;
- g) bâtiment non résidentiel et bâtiment mixte;
- h) bâtiment situé dans un écoquartier;

4° il prévoit aussi l'obligation de posséder des contenants munis d'un transpondeur afin d'améliorer la gestion des collectes. Cette obligation prend effet à différentes dates dépendant du type de contenant et du secteur;

5° il prévoit enfin l'implantation de transpondeurs sur les différents contenants afin de maximiser la gestion de la collecte.

Ce règlement remplace tous les règlements d'arrondissements portant sur la collecte des matières résiduelles.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2021-0150 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à de nouveaux sites de bâtiments à valeur patrimoniale, R.V.Q. 2925, et dépôt du projet de règlement - PA2021-014 (Ra-2251)*

Monsieur le conseiller Raymond Dion déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* afin de modifier ou d'établir la compétence de la commission à l'égard de certains sites pour lesquels la valeur patrimoniale, auparavant inconnue ou présumée bonne, est maintenant confirmée comme étant supérieure. Par conséquent, ces sites, situés dans les arrondissements des Rivières, Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, Beauport et La Haute-Saint-Charles, pour lesquels la commission avait compétence uniquement à l'égard des travaux de démolition et de réutilisation du sol, feront désormais l'objet d'une compétence élargie de la part de la commission qui contrôlera également le lotissement et tous les travaux de construction, d'agrandissement ou de modification extérieure d'un bâtiment. Un bâtiment à valeur patrimoniale supérieure a aussi été identifié dans le Centre majeur d'activités d'Estimauville et sera dorénavant assujetti

au régime applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial de Maizerets. Il en est de même pour deux nouveaux sites de bâtiments à valeur patrimoniale supérieure répertoriés dans l'arrondissement de Beauport, qui sont ajoutés à la juridiction de la commission.

Les immeubles visés par ces modifications sont les suivants :

dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou :

- lot numéro 1 218 522 du cadastre du Québec – 2775, chemin de la Canardière;

dans l'arrondissement des Rivières :

- lot numéro 1 257 777 du cadastre du Québec – 8215, boulevard de l'Ormière;
- lot numéro 1 228 149 du cadastre du Québec – 2151, boulevard Père-Lelièvre;
- lot numéro 4 206 855 du cadastre du Québec – 6725, boulevard Saint-Jacques;

dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge :

- lot numéro 2 075 545 du cadastre du Québec – 1591, chemin Gomin;
- lots numéros 1 532 078, 1 312 958, 1 532 077 et 1 530 912 du cadastre du Québec – 3246, rue Laberge;
- lot numéro 2 012 586 du cadastre du Québec – 819, avenue Moreau;
- lot numéro 2 075 559 du cadastre du Québec – 1910, rue Sheppard;

dans l'arrondissement de Beauport :

- lot numéro 1 541 605 du cadastre du Québec – 1165-1167, boulevard des Chutes;
- lot numéro 2 036 226 du cadastre du Québec – 387, rue Jean-Froissart;
- lot numéro 2 036 227 du cadastre du Québec – 391, rue Jean-Froissart;

dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles :

- lot numéro 1 275 485 du cadastre du Québec – 12658, boulevard Valcartier.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance. Il est 20 h 40.

Adoption des règlements

CV-2021-0151 Règlement édictant la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*, R.V.Q. 2705, tel que modifié - **IC2021-001** (Ra-2251)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le Règlement édictant la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*, R.V.Q. 2705, tel que modifié.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 14 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0152 Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2882 - **PA2020-108** (Ra-2245)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2882.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0153 Règlement sur des travaux de correction des branchements de services inversés du réseau d'égout pluvial et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2921 - **AE2020-002** (Ra-2247)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le Règlement sur des travaux de correction des branchements de services inversés du réseau d'égout pluvial et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2921.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0154 *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.V.Q. 2922 - FN2021-006 (Ra-2248)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.V.Q. 2922.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0155 *Règlement sur des travaux d'aménagement d'aires d'exercices canins et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2928 - PQ2020-026 (Ra-2248)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement d'aires d'exercices canins et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2928.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0156 *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un équipement institutionnel sur le lot numéro 1 940 033 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2932 - PA2020-155 (Ra-2242)*

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un équipement institutionnel sur le lot numéro 1 940 033 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 2932.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0157 *Règlement sur des travaux de reconstruction du centre communautaire Charles-Auguste-Savard situé dans l'arrondissement des Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2944 - LS2020-282 (Ra-2248)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de reconstruction du centre communautaire Charles-Auguste-Savard situé dans l'arrondissement des Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2944.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0158 *Règlement sur des travaux de rénovation et de réaménagement du centre communautaire de la Pointe-de-Sainte-Foy situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2945 - LS2020-283 (Ra-2248)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de rénovation et de réaménagement du centre communautaire de la Pointe-de-Sainte-Foy situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2945.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0159 *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de construction et de reconstruction de piscines extérieures et de pavillons de service dans les arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2946 - LS2021-010 (Ra-2248)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de construction et de reconstruction de piscines extérieures et de pavillons de service dans les arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2946.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0160 *Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2021 relativement aux dates où les versements de taxes sont exigibles, R.V.Q. 2951 - FN2021-008 (Ra-2248)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2021 relativement aux dates où les versements de taxes sont exigibles, R.V.Q. 2951.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue pour une durée de 10 minutes.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722*, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 35.

Vincent Dufresne
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président

SO/ir